

ICI ON SOUTIENT **LES PROJETS ASSOCIATIFS**

herault.fr



Simplification des demandes d'aides financières pour les associations.

Avec le Guichet Unique d'Instruction des Demandes d'Aides Financières (GUIDAF Associations), fini le papier et l'envoi par courrier. En quelques clics, déposez et suivez vos demandes de subventions sur ce nouveau portail en ligne : mesdemarches.herault.fr/loc_fr/associations

Table des matières

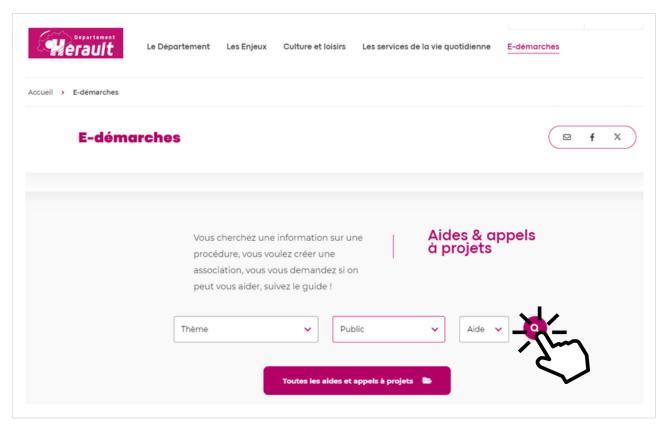
Accès au site, création de compte et connexion	р3
Déposer une demande	p5
Remplir un formulaire	
Suivre le traitement de mes demandes	p7
Notifications	
Navigation dans l'outil	p9
Mon Compte	
Mes relations	
Archives	
Préférences	
Porte-document	
Bandeau	p 10
 Se déconnecter 	
 Accéder à son profil 	
Assistance	p 10

Accès au site, création de compte et connexion

1. ACCÉDER AU SITE

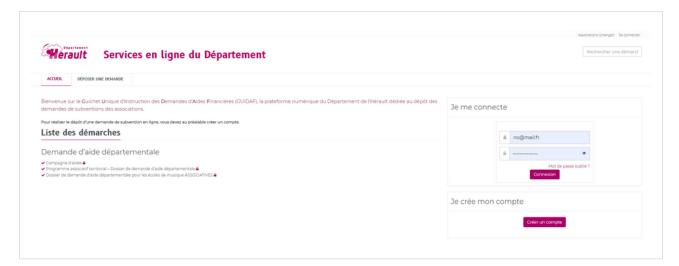
Le site est accessible depuis le portail *herault.fr* dans l'onglet "**Les services de la vie quotidienne**", via la rubrique "**Aide aux associations**", soit en effectuant une recherche dans "**E-démarches**", soit directement à l'adresse *https://mesdemarches.herault.fr/loc_fr/associations/*





2. CRÉER UN COMPTE OU SE CONNECTER

Une fois sur la page https://mesdemarches.herault.fr/loc_fr/associations/, il vous est possible de créer un compte.



Cliquez sur le bouton "**Créer un compte**" puis renseignez vos informations personnelles. Les informations concernant votre structure seront à renseigner au moment de la demande.

Pour vous connecter, entrez le mail et le mot de passe renseignés lors de la création de votre compte puis cliquez sur "**Connexion**".



Validation de compte

Une fois votre compte créé, un mail d'activation avec un lien vous est transmis.

Pensez à vérifier vos spams.

Si vous n'avez plus le courriel ou si celui-ci n'est pas arrivé, il est possible de le renvoyer. Pour cela, connectez-vous à votre compte, s'il n'est pas encore activé, la page indiquera "**Validation de compte**" avec un texte et le bouton :

Renvoyer

Déposer une demande

Après être connecté à votre compte, vous pouvez déposer une demande en cliquant sur l'onglet :

ACCUEIL



1. LES DIFFÉRENTES DEMANDES

Sur cette page vous pouvez déposer vos demandes d'aides départementales :

- ☑ Campagne d'aides pour 2026, du 1er novembre 2025 au 28 février 2026
- ☑ Programme associatif territorial pour 2026, du 1er novembre 2025 au 30 août 2026
- ☑ Dossier de demande d'aide départementale pour les écoles de musique associatives pour 2026, du 1er novembre 2025 au 28 février 2026

A. Campagne d'aides

Pièces à fournir :

- Lettre de demande motivée
- Organigramme détaillé de la structure
- Un relevé d'identité bancaire IBAN, portant l'adresse correspondante à celle mentionnée au répertoire SIRENE (géré par l'INSEE https://avis-situation-sirene.insee.fr/)
- Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, le pouvoir donné par ce dernier au signataire
- Budgets de l'exercice en cours et du prochain exercice
- Compte de résultat et bilan financier du dernier exercice
- Tout document explicatif lié à la demande de subvention

En plus pour les associations :

- Les statuts de l'association
- La liste des personnes chargées de l'administration
- Le plus récent rapport d'activité approuvé

B. Programme associatif territorial

Pièces à fournir:

- Un relevé d'identité bancaire IBAN, portant l'adresse correspondante à celle mentionnée au répertoire SIRENE (géré par l'INSEE https://avis-situation-sirene.insee.fr/)
- Les statuts de votre association

C. Demande d'aide départementale pour les écoles de musiques associatives

Ce dossier de demande d'aide concerne les écoles de musique associatives et les structures de pratique musicale d'ensemble associatives.



Le dossier est établi en cohérence avec les objectifs du Schéma départemental 2023-2028 : Enseignement et pratique musicales, adopté par le

Conseil départemental de l'Hérault le 15 mai 2023, consultable ICI. Nous vous invitons à en prendre connaissance avant de nous adresser votre demande d'aide.

Ce dossier comporte deux parties à compléter, complémentaires l'une de l'autre :

- Fonctionnement général
- Projet(s)

Pièces à fournir :

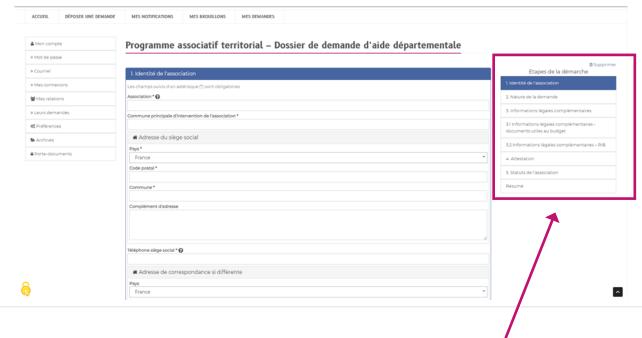
- Un relevé d'identité bancaire IBAN, portant l'adresse correspondante à celle mentionnée au répertoire SIRENE (géré par l'INSEE https://avis-situation-sirene.insee.fr/)
- Les statuts de votre association
- Projet d'établissement pluriannuel ou Projet associatif en cours
- Projet pédagogique ou Projet artistique
- Bilan pédagogique ou Bilan artistique
- Budget prévisionnel
- Dernier compte de résultat annuel validé par le conseil d'administration

2. REMPLIR UN FORMULAIRE

Cliquez sur la demande d'aide souhaitée, un formulaire à remplir s'ouvre.

Il vous suffit ensuite de remplir chaque champ avec les informations demandées puis de cliquer sur le bouton en bas de page :





Effectuer des modifications

Il est possible de modifier les étapes précédentes en naviguant dans le menu de droite (le fil d'Ariane).



Un retour en arrière classique sur le navigateur risque de vous faire perdre votre avancée.



Suivre le traitement de mes demandes

1. MES BROUILLONS

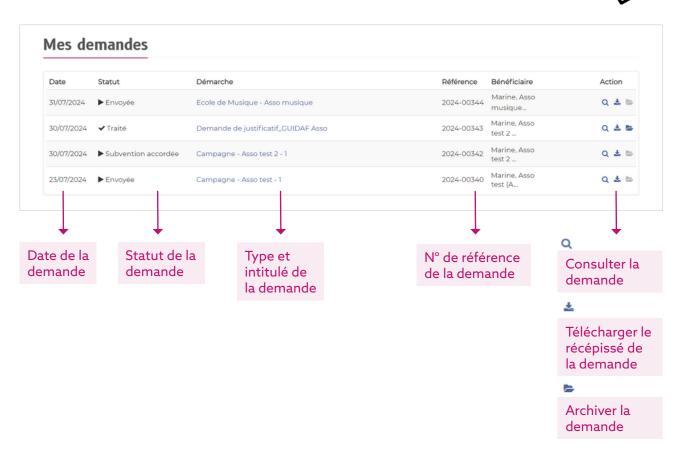
Il est possible de mettre en pause votre demande et d'y revenir ultérieurement. Dans ce cas, vous la retrouverez dans l'onglet "Mes brouillons", à la dernière étape validée.



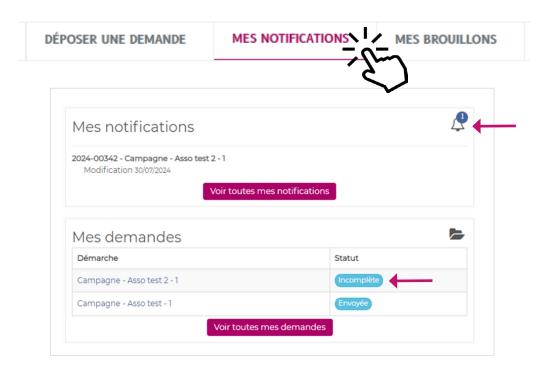
Pour suivre vos demandes, cliquez sur l'onglet "Mes demandes".

3. MES NOTIFICATIONS

MES NOTIFICATIONS MES BROUILLONS MES DEMANDES \

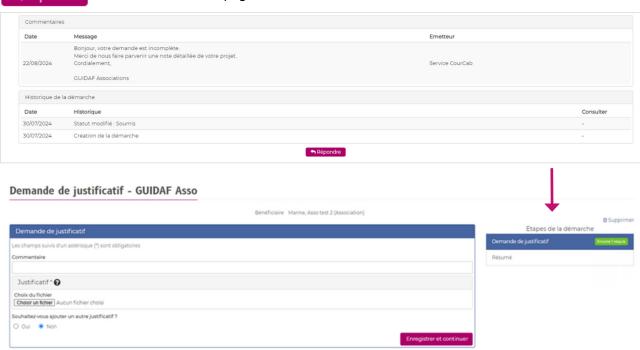


Pour suivre le traitement de vos demandes, vous pouvez aussi cliquer sur l'onglet "**Mes notifications**". Celui-ci vous permettra de consulter les notifications envoyées concernant votre demande et ainsi prendre connaissance de son statut, si elle est incomplète, si elle a été soumise ou encore validée.



Traiter une demande de justificatif

Via les onglets **Mes notifications** ou **Mes demandes**, vous accédez à vos demandes incomplètes. Vous avez la possibilité d'ajouter les pièces demandées dans le commentaire en cliquant sur le bouton en haut ou en bas de page.



Vous pouvez laisser un commentaire à nos agents en plus des documents requis. Ensuite, il vous suffit de cliquer sur "Enregistrer et continuer".

Navigation dans l'outil

1. MON COMPTE

En cliquant sur "**Mon compte**", vous accédez à votre profil et ainsi pouvez ajouter ou modifier des informations comme : l'adresse postale, l'intitulé du compte, le numéro de téléphone. Vous avez également accès à l'historique des modifications effectuées sur votre compte.

En cliquant sur les onglets en dessous, il vous est possible de modifier spécifiquement votre mot de passe, d'ajouter un nouvel e-mail (dans le cas où vos coordonnées changeraient) et de voir l'historique des connexions à votre compte.

≜ Mon compte
» Mot de passe
» Courriel
» Mes connexions

2. MES RELATIONS

Cet onglet permet de voir de quelle(s) structure(s) vous êtes membre. Dans "**Leurs demandes**" vous pouvez également rechercher les demandes de vos bénéficiaires.



3. ARCHIVES

L'onglet "Archives" vous permet de retrouver vos démarches préalablement archivées.

4. PRÉFÉRENCES

L'onglet "**Préférences**" vous permet de gérer la manière dont vous recevez les alertes en cas de notification. Suivre le traitement de votre demande sera ainsi plus simple.

- ✓ Recevoir les notifications de mes demandes par courriel
- Recevoir les notifications des demandes de mes relations par courriel

5. PORTE-DOCUMENTS

L'onglet "**Porte-documents**" vous permet d'ajouter des documents directement sur la plateforme, pour faciliter l'ajout de justificatifs à vos démarches ou celles de vos bénéficiaires.

Il s'agit d'un espace confidentiel et sécurisé, dont l'administration n'a pas accès.

Pour y ajouter un document, il vous suffit de cliquer sur le bouton "+ Ajouter" à droite de la page.

Bandeau



Le bouton "**Associations (changer)**" vous permet de naviguer entre les différents sites mesdemarches.herault.fr . Si votre demande concerne une structure associative, nous vous recommandons de ne pas changer.



- Vous pouvez rejoindre la page "Mon compte" en cliquant sur votre nom.
- Pour vous déconnecter, cliquez simplement sur "Se déconnecter".
- "Rechercher une démarche" vous permet de chercher un type de demande d'aide (campagne d'aide, programme associatif territorial...).

Assistance

En cas de questions ou de difficultés, notre équipe reste à votre disposition.

POUR NOUS CONTACTER:

assistance guida fasso@herault.fr

04.67.67.69.22

Pour la Foire aux questions, cliquez ICI



Je veux contacter le Département, je fais comment?

04 67 67 67 67

herault@herault.fr

Hôtel du Département Mas d'Alco-1977, avenue des Moulins 34087 MONTPELLIER Cedex 4

Suivez-nous sur:



f departementdelherault



heraultinfos



Mon Herault



herault.fr